

**Conseil d'administration
Séance du 9 mars 2026**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 03/2026	QUESTIONS INSTITUTIONNELLES
	Règlement intérieur de l'Etablissement Public Expérimental « Université Jean Monnet »

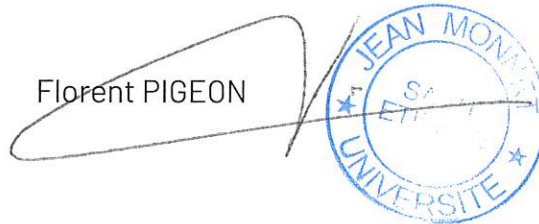
Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu l'élection du Président de l'Université en date du 20 mai 2025,
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et
approbation de ses statuts
Vu l'article 45 des statuts de l'Etablissement public à caractère scientifique, culturel et
professionnel expérimental « Université Jean Monnet »,
Vu l'avis du Comité Social de l'administration du 19 janvier 2026,

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) adopte le Règlement
intérieur de l'Université Jean Monnet.

Document annexé.

A Saint Etienne le 10 mars 2026
Président du Conseil d'Administration
Président de l'Université Jean Monnet,

Florent PIGEON



POUR : 24

CONTRE : 0

ABST : 0